

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation :
30/09/2022

Nombre de délégués en
exercice : **38**

Nombre de délégués
présents et pouvoirs :

- Titulaires : **22**
- Suppléants : **1**
- Pouvoirs : **5**

Nombre de votants : **28**

Délégués titulaires présents : Mesdames et Messieurs Nicolas GUILLAUME, Pascal RENOUF, Michel LHULLIER (Villedieu Intercom) ; Corinne CLEMENT, Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage) ; Marie-Agnès HEROUT, Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; Christophe GILLES, Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Eric FOLLAIN, Jacques CLAIRAUX, Dominique QUINETTE, Laurent PIEN, Pascal LANGLOIS, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Philippe BRIARD, Jérôme VIRLOUVET, Morgane BUISSON, Sylvie LEBLOND, Valentin GOETHALS, Patrick SIMON, (Saint-Lô Agglo).

Délégués suppléants présents : M. David LAURENT, suppléant de Mme Aurélie GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage)

Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Nicolas GUILLAUME (Villedieu Intercom) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Céline LAUTOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; Loïc RENIMEL, Nicole GODARD, Denis LECLUZE, Lydie BROTIN, Antoine AUBRY, Claude JAVALET (Saint-Lô Agglo) ; Jean LE BEHOT, (Villedieu Intercom) ;

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Valentin GOETHALS a été désigné pour remplir cette fonction.

DEL-2022-45 : ISDND de Saint-Fromond - Indemnisation exploitant agricole

VU la délibération du 1er Juillet 2005 attribuant une indemnité de 800 € / an à M. Laurent LENOURY pour le trouble causé sur les cultures de l'intéressé suite aux oiseaux en surnombre sur l'ISDND de Beauchêne,

VU la délibération du 18 Octobre 2013 actualisant le montant annuel de l'indemnité à 2 500 € par an pour une durée de 5 ans (2013 à 2017 inclus)

VU la délibération du 1er Mars 2019 renouvelant cette indemnité de 2 500 € pour l'année 2018,

VU la délibération du 4 Septembre 2020 renouvelant cette indemnité de 2 500 € pour l'année 2019 et 2 500 € pour l'année 2020,

VU la délibération du 7 Mai 2021 renouvelant cette indemnité de 2 500 € pour l'année 2021,
Le Président demande au comité syndical l'autorisation de verser à M. LENOURY une indemnité de
2 500 € pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à verser à M. LENOURY
une indemnité de 2 500 € pour l'année 2022.**

Ainsi délibéré en séance,
Le 7 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Valentin GOETHALS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **13 OCT. 2022**

Mis en ligne le : **13 OCT. 2022**